

**NON À LA DESTRUCTION DES RÈGLES DU MOUVEMENT !**  
**MAINTENONS ET AMÉLIORONS NOS CONDITIONS D'AFFECTATION**  
**AU MOUVEMENT 2019**

**Les projets ministériels concernant les mouvements départementaux sont inacceptables.**

**Les PE et instituteurs-rices des Côtes-d'Armor exigent que les affectations 2019 se fassent dans un cadre transparent, équitable, respectueux des attentes des enseignant-e-s et prenant en compte les spécificités du département.**

Elles et ils demandent :

- le maintien de l'ancienneté générale de service comme élément essentiel du barème pour tous les postes
- la liberté de choix du nombre de vœux
- le caractère non obligatoire des vœux géographiques
- l'affectation à titre définitif uniquement sur des postes choisis
- le rétablissement de la seconde phase du mouvement avec une seconde saisie de vœux et la tenue d'une CAPD.

Nom Prénom	École	Signature

Pétition à renvoyer au SE-UNSA 22 (ou à un autre syndicat signataire) :  
par mel à [22@se-unsa.org](mailto:22@se-unsa.org)

ou par courrier postal à l'adresse suivante : **93, Boulevard Edouard Prigent, 22000 Saint-Brieuc**